

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 6 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 avril 2025

Conseillers en exercice :

13

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGE NEUF AVRIL le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absents : NOUVIALE Arnaud, Anthony SINGLANDE.

Secrétaire de séance : Yves BACH

Objet : Autorisation de signature de la convention d'intervention pour la rénovation de l'école publique

La Commune a fait appel au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour nous assister sur le projet de rénovation de l'école publique des Grèzes.

La vétusté de certaines salles de classe, la nécessité de créer de nouveaux espaces de rangement pour faciliter la mutualisation des locaux avec l'ALSH et les associations, les problèmes récurrents de réglage de la température des locaux (tant en hiver qu'en été), la vétusté du système de chauffage (chaudière fioul) et plusieurs générations de bâtis ne respectant plus les normes énergétiques, nous conduisent à entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments les plus anciens.

De plus, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN) nous a informé en début d'année de l'ouverture officielle d'une nouvelle et 5^e classe de CP-CE dès la rentrée de septembre 2025.

Cette classe sera aménagée dans l'actuelle salle des maîtres et nécessitera un aménagement temporaire. Cependant, une réflexion globale s'avère nécessaire car la création de cette nouvelle classe implique de fait la création d'une nouvelle salle des maîtres qui sera aménagée à l'étage du bâtiment historique.

Un dossier de demande de DETR a été déposé pour initier les premiers travaux, qui devront être coordonnés avec la future Maîtrise d'œuvre.

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera réalisée dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » (PVD)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 510 000 €.

Pour la conduite de cette opération, le SDAIL propose la gestion de l'opération par le service des Grands projets bâtiments, l'appui du service CPCJ sur le montage et le suivi administratif des divers marchés et l'appui du service Développement Local et aide aux collectivités locales pour les subventions éventuelles.

Le coût de cette intervention est de 9 902 € HT se décomposant comme suit :

AR Prefecture

046-214601734-20250429-DELIB_S6_1-DE
 Reçu le 30/04/2025
 Publié le 30/04/2025

2025-39

Tâches	heures par catégorie de personnel			€ HT
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	
1- Programme :	60	4	0	3 352,00
Etude de faisabilité : production d'un planning prévisionnel, d'un phasage, d'une estimation prévisionnelle actualisée, déterminer les études (relevé topo, étude géotech ...) et produire les dossiers de consultation, aide au choix des prestataires et suivi des études correspondantes, le montage juridique et choix du processus de réalisation, aide à l'organisation de la MOA.	10			590,00
Programme : assistance à la production des dossiers d'autorisation ou de procédures unidiques, assistance pour la consultation des concessionnaires de réseaux rédaction en interne du programme.	50	4		2 822,00
2-Conception :	92	32	0	6 252,00
Mise en place de la maîtrise d'œuvre : établissement du dossier de consultation, aide dans la procédure de sélection du prestataire, analyse des candidatures et/ou des offres, rédaction du rapport d'analyse et présentation,	24	10		1 702,00
Mise en place du contrôleur technique : définition mission et rédaction du dossier de consultation, aide dans la procédure de mise en concurrence, analyse des offres, suivi des prestations	4	3		341,00
Mise en place du coordonnateur SPS : définition mission et rédaction du dossier de consultation, aide dans la procédure de mise en concurrence, analyse des offres, animation et suivi des prestations	4	3		341,00
Suivi des études : animation et suivi de la production des dossiers par le MOE (Diag/Essquisse, APS, APD, PRO), suivi des validations par le MOA	32	2		1 782,00
Suivi des procédures : suivi de la préparation et du dépôt du permis de construire et autorisations diverses	8			424,00
Consultation des entreprises : vérification des pièces techniques du DCE et rédaction des pièces administratives du DCE. Accompagnement de la collectivité lors de la consultation des entreprises.	16	10		1 278,00
Assistance à la gestion des marchés de PI : a la remise de l'Avant Projet Définitif, établissement du projet d'avenant arrêtant le montant des travaux et le forfait définitif d'honoraires du maître d'œuvre.	4	4		384,00
3-Réalisation - travaux	4	2	0	298,00
Préparation des travaux : animation de la réunion de cadrage avec les acteurs du projet,	4	2		298,00
	156	38	0	9 902,00
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	

Monsieur le maire propose:

- De l'autoriser à signer la convention d'intervention du SDAIL et éventuels avenants nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 30 avril 2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Yves BACH

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 6/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
22 avril 2025Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGE NEUF AVRIL le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents : NOUVIALE Arnaud, Anthony SINGLANDE.

Secrétaire de séance : Yves BACH

Objet : Ajout à la délibération générale de délégation du Conseil municipal au Maire n. S8/10 du 24 Juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n. 8-10 du Conseil municipal en date du 24 Juin 2021 fixant la liste des délégations données au Maire dans le cadre de cet article,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur le Maire des délégations nécessaires et complémentaires à la délibération n. 8-10

Considérant par ailleurs que pour la bonne gestion de la collectivité et pour permettre à celle-ci de déposer dans des délais très courts, imposés par ces organismes, des demandes de concours et ainsi permettre à la commune d'en bénéficier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : autorise le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 500 000 € HT, ainsi que signer tous documents afférents

Article 2 : dit que les autres dispositions de la délibérations n. 8-10 du Conseil municipal du 24 Juin 2021 restent inchangées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 30 avril 2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Yves BACH

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 6 / 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
22 avril 2025Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT NEUF AVRIL le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents : NOUVIALE Arnaud, Anthony SINGLANDE.

Secrétaire de séance : Yves BACH

Objet : Adhésion et contrat avec PROSPORT (service de Maîtres nageurs à la piscine)

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la piscine du samedi 14 juin 2025 au 31 août 2025.

Monsieur le Maire propose de faire reconduire l'adhésion à PROSPORT LOT de Cahors pour assurer la surveillance de la baignade à la piscine de Limogne en Quercy, en fournissant le personnel titulaire du diplôme demandé ou équivalent, homologué par Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Ce personnel sera chargé d'assurer exclusivement une mission de surveillance, de façon continue et active, pendant les horaires d'ouverture de la piscine au public.

Un contrat de mise à disposition sera signé avec l'association PROSPORT LOT.

La facturation de cette prestation sera établie par l'association PROSPORT LOT.

Monsieur le maire propose :

- D'utiliser les services de PROSPORT MNS pour la mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur pendant la période du samedi 14 juin 2025 au 31 août 2025, à raison de 39h00 hebdomadaire.
- De l'autoriser à signer un contrat avec l'association PROSPORT LOT et ses éventuels avenants et à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'utiliser les services de PROSPORT MNS pour la mise à disposition d'un Maître-Nageur Sauveteur durant la période du 14 juin au 31 août 2025 inclus, à raison de 39 h hebdomadaires ;
- Autoriser Monsieur le maire à passer un contrat avec l'association PROSPORT LOT et à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 30 avril 2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Yves BACH